

Séance publique du 11 janvier 2023

Présent(e)s:	Thill Eric – bourgmestre Pletschette Camille, Zeimes Jean-Paul – échevins Heischbourg Patrick, Kries Tessy, Pfeiffer Susi, Schloesser Alexis, Wirth François – conseillers Weis Yves – secrétaire communal
Vote par procuration :	Néant
Absent(e)(s):	Néant

Le CONSEIL COMMUNAL a pris connaissance :

1. du plan pluriannuel financier (PPF) 2024-2032, présenté par le collège échevinal, avec un investissement extraordinaire global de 32.500.000,00 € pendant la période en question.

Le CONSEIL COMMUNAL a décidé :

2. d'approuver unanimement le budget rectifié 2022 et le budget initial 2023.

Budget 2023 : Projets extraordinaires primordiaux

1	Extension de la Maison Relais Rousennascht (Début du chantier en été 2022 - Devis global de 10.200.000 €)	7 000 000,00 €
2	Achèvement des travaux d'aménagement et de rénovation du Centre Culturel "Al Schoul" en printemps 2023 (Devis global de 5.500.000 €)	3 000 000,00 €
3	Investissement en logement abordable	1 000 000,00 €
4	Travaux concernant la mise en place d'un abri de protection pour terrains de pétanque au site sportif à Schieren	350 000,00 €
5	Achèvement des travaux de réaménagement de la "Route de Stegen"	300 000,00 €

6	Apport annuel de 300.000,00 € au Fonds de réserve jusqu'en 2030 pour financer l'extension de l'école fondamentale	300 000,00 €
7	Aménagement d'un nouveau poste de transformation au site sportif à Schieren (élimination de la ligne à haute tension)	300 000,00 €
8	Frais d'études concernant la réfection des vestiaires/dépôt/buvette du Football-Club au site sportif à Schieren	250 000,00 €
9	Aménagement d'un parking dans la Rue de l'Alzette	250 000,00 €
10	Mesures Pacte Climat 2.0 : Investition annuelle en énergies renouvelables (2023 : Panneaux solaires sur la toiture de l'Atelier communal)	200 000,00 €
11	Premier équipement au Centre Culturel "Al Schoul"	200 000,00 €
12	Aménagement du site autour du passage souterrain vers le site sportif	180 000,00 €
13	Renouvellement de l'éclairage public - Investissement en lampadaires LED en relation avec la crise énergétique actuelle	100 000,00 €
14	Début des travaux concernant la réfection des vestiaires et de la buvette du FC Jeunesse Schieren (Projet de +- 4.500.000,00 €)	100 000,00 €
15	Frais d'études concernant le réaménagement de la Cité Emile Tibessart (début des travaux en 2024)	50 000,00 €
TOTAL		13 580 000,00 €

Chiffres clés du budget rectifié 2022 et du budget initial 2023	
Fonds de réserve budgétaire fin 2023	2 162 077,55 €
Budget ordinaire rectifié 2022	
Recettes	8 874 636,49 €
Dépenses	6 386 998,65 €
Boni ordinaire présumé	2 487 637,84 €

Budget extraordinaire rectifié 2022	
Recettes	3 009 083,14 €
Dépenses	10 270 062,34 €
Boni présumé fin 2022	4 957 164,50 €
Budget ordinaire 2023	
Recettes	9 238 265,69 €
Dépenses	8 084 547,31 €
Boni ordinaire presumé	1 153 718,38 €
Budget extraordinaire 2023	
Recettes	10 006 474,67 €
Dépenses	15 158 729,34 €
Boni présumé fin 2023	958 628,21 €

3. **unanimement** d'approuver la convention (autorisant la sous-location de l'immeuble sis à 28, Rte de Luxembourg à Schieren) signée en date du 1^{er} décembre 2022 entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schieren et l'Office social Nordstad (OSNOS) avec les stipulations suivantes :

Immeuble : Appartement (RDCH) sis à 28, Rte de Luxembourg à L-9125 Schieren
(Résidence a Judithen)

Effet : 1^{er} janvier 2023

Durée : 3 ans

Loyer mensuel : 2/3 du loyer reçu par l'Office social Nordstad (OSNOS) par sa sous-location.

4. **unanimement** d'approuver divers titres de recette de l'exercice 2022 établi par le collège des bourgmestre et échevins.

5. **unanimement** d'approuver divers contrats de concession au cimetière de Schieren.

Remarque générale :

Le présent rapport reproduit brièvement les décisions formelles prises par le conseil communal en sa séance du 11 janvier 2023.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité des membres du conseil communal font foi.

Schieren, le 16 janvier 2023
Le collège des bourgmestre et échevins